



L'action internationale des communes et intercommunalités des Yvelines

Réalisation :
Yannick Lechevallier

Janvier 2021

Une étude



Table des matières

1	Introduction et contexte	3
1.1	Enjeu de l'étude	3
1.2	Rappel historique	3
1.2.1	Cadre juridique	3
1.2.2	Jumelage / coopération / jumelage-coopération / AICT	4
1.3	Données de base	4
1.3.1	État des lieux initial	4
1.3.2	L'APD – Aide Publique au Développement	5
1.3.3	Territoires d'engagement	6
1.3.4	Périodes d'engagement	7
2	Bilan des engagements actuels	8
2.1	L'engagement des communes	8
2.1.1	Les communes engagées	8
2.1.2	Les zones de relations	8
2.1.3	Mise à jour de l'Atlas de la CNCD	10
2.1.4	Étude des évolutions	10
3	Autres activités vers l'international	11
3.1	Soutien à des acteurs locaux	11
3.2	Actions locales	11
4	Portage municipal	12
4.1	Les élus	12
4.1.1	Maire, adjoint ou conseiller municipal	12
4.1.2	Hommes ou femmes	13
4.1.3	Jumelage ou relations internationales	13
4.2	Agents Territoriaux Vs Comités de jumelage	14
4.2.1	Peu d'agents dédiés	14
4.2.2	Le comité de jumelage, acteur central pour l'animation	14
5	Communication / Information	15
5.1	Communication sur les sites Web	15
5.2	Information sur Internet	15
5.2.1	Wikipédia	15
5.2.2	Autres mentions	15
5.3	L'Atlas de la CNCD	15
6	Les intercommunalités à fiscalité propre	16
6.1	Peu d'intervention à l'international	16
6.2	Les EPCI actifs	17
6.2.1	Le cas particulier de GPSEO – Grand Paris Seine et Oise	17
6.2.2	Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines	18
6.2.3	La CC du Pays Houdanais	18
6.3	Autres données de l'Atlas CNCD	19
7	Conclusion et perspectives	20
7.1	Un champ en devenir pour certaines communes	20
7.2	La jeunesse : passerelle entre Europe et Afrique ?	20
7.3	RI et vie associative	21
1	Annexes	22
1.1	Liste des pays recensés par la CNCD	22
1.2	Liste des accords par Pays	23
1.3	Subvention aux Associations de Solidarité Internationale	30

1 Introduction et contexte

1.1 Enjeu de l'étude

Si les élus locaux et agents des communes échangent sur leurs pratiques et leurs politiques depuis plus d'un siècle, le fait que les collectivités locales, en tant qu'institutions, se projettent à l'international est plus récent. La pratique des jumelages à partir des années 1950 est l'un des révélateurs de cette idée.

Le « jumelage », en tant qu'outil, s'est inscrit dans un « âpre combat des maires ». La volonté de ces derniers d'obtenir le droit d'apposer leur signature à côté de celle d'un représentant étranger se renforça, si bien que ce droit a finalement été consacré par le décret du 24 janvier 1956 autorisant les communes à signer des accords de jumelage.

Plusieurs communes des Yvelines ont alors fait figure de proue. Cette dynamique visant à développer le rôle important des élus locaux dans la construction de l'Europe de la Paix s'est imposée.

Ainsi, sur le site internet de la ville de Maisons-Laffitte, on peut lire :

« Avec sa partenaire Le Mesnil-le-Roi, Maisons-Laffitte a été l'une des toutes premières villes françaises jumelées avec une ville étrangère, puisque la décision du jumelage avec Newmarket en Angleterre fut prise par son Conseil municipal en novembre 1954. »

On remarquera ici que ce premier jumelage ne s'est pas effectué avec l'Allemagne.

Au fil des années, des liens ont pu se tisser, des relations se sont nouées. Toutefois, ces liaisons reposent parfois sur un équilibre fragile et certaines n'ont pas résisté au temps. Les thématiques se sont, parallèlement, transformées et ont évolué.

L'étude menée vise à dresser un état des lieux portant tant sur les engagements que sur les pratiques des collectivités yvelinoises.

1.2 Rappel historique

1.2.1 Cadre juridique

L'action des collectivités à l'international ne va pas de soi.

Dans le cadre de la loi, il apparaît en effet que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Or l'intérêt porté aux affaires internationales, longtemps intégrées au « domaine réservé de l'État », ne fut ni immédiat ni évident :

- en 1956, un décret autorise (tolère) la signature de jumelage avec des communes étrangères ;
- en février 1992, 10 ans après les lois de décentralisation, la loi accorde le droit aux communes de « signer des conventions avec des collectivités étrangères » ;
- en 2007, la loi évolue : elle formalise le modèle des conventions et autorise le soutien des associations de solidarité internationale ;
- en 2014, la loi autorise « toute action internationale » avec ou sans convention.

La formulation actuellement en vigueur s'entend en ces termes :

Article L1115-1 (Modifié par LOI n°2014-773 du 7 juillet 2014 - art. 14 (V))

“Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire.

A cette fin, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, le cas échéant, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères. Ces conventions précisent l'objet des actions

envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers. Elles entrent en vigueur dès leur transmission au représentant de l'État dans les conditions fixées aux articles L. 2131-1, L. 2131-2, L. 3131-1, L. 3131-2, L. 4141-1 et L. 4141-2. Les articles L. 2131-6, L. 3132-1 et L. 4142-1 leur sont applicables”.

1.2.2 Jumelage / coopération / jumelage-coopération / AICT

Les termes utilisés ont connu une évolution en matière de dénomination juridique :

- le terme de « jumelage » est utilisé dans le décret de 1956 mais n'a cependant jamais été inscrit au sein du CGCT¹ ;
- l'expression « coopération décentralisée » est le terme juridique englobant l'ensemble des liens formalisés par une convention, et ce, quel que soit le pays de la collectivité partenaire ;
- depuis 2014, le terme de « coopération » renvoie quant à lui très souvent à des conventions passées avec des pays du « Sud », essentiellement africains, ainsi qu'à une activité d'aide et de solidarité internationale ;
- le terme AICT - « action internationale des collectivités locales » (ou AECT « action extérieure des collectivités locales, ce terme étant utilisé par les Affaires étrangères) constitue pour sa part le terme générique permettant, au-delà des relations menées dans le cadre d'une convention, d'inclure les multiples activités en lien avec l'international (mobilité des jeunes, soutien à l'export d'entreprises, réseaux de villes, etc.).

1.3 Données de base

1.3.1 État des lieux initial

Le Ministère des Affaires étrangères a mis en place une Commission Nationale de la Coopération décentralisée dressant un état des lieux des accords et projets. L'ensemble des informations y étant relatives sont accessibles dans un Atlas de la Coopération Décentralisée².

En vertu de la loi, « les collectivités territoriales et leurs groupements transmettent à la Commission les informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions »³. Mais force est de constater que rares sont celles qui sont actuellement au fait de cette obligation (voir l'Atlas).

Ainsi, si les données ont certes été mises en ligne en 2009 par la Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT), les mises à jour restent peu fréquentes et la pertinence de l'information semble se dégrader.

Selon cet Atlas, l'action internationale des collectivités yvelinoises se caractériserait par les données figurant dans le cadre ci-contre.⁴

Etat au niveau France	
▶	92 collectivité(s) territoriale(s) française(s) engagée(s) à l'étranger
▶	67 partenaire(s) étranger(s)
▶	0 recherche(s) de partenariat
▶	0 collectivité(s) territoriale(s) en recherche de coopération avec une collectivité locale (Bourse partenariats)
▶	235 partenariat(s) de coopération décentralisée
Soit	
▶	70 projet(s) de coopération décentralisée
▶	165 jumelage(s)
▶	6 partenariat(s) dans le cadre d'autres actions extérieures
▶	33 pays concerné(s)

¹ Code Général des Collectivités Territoriales

²

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/accesFrance.html?sessionid=29663B0E9B5E47789613C258A74D625B.jvm01995-3>

³ Article L1115-6 - Modifié par LOI n°2014-773 du 7 juillet 2014 - art. 14 (V)

⁴ Capture réalisée le 14 janvier 2021.

1.3.2 L'APD – Aide Publique au Développement

Le Ministère des Affaires étrangères sollicite, chaque année, par l'intermédiaire de la Préfecture de Région, les collectivités locales, pour que celles-ci déclarent l'aide publique au développement⁵.

Au total, sur les Yvelines, cette déclaration des collectivités (hors Département) a augmenté en volume et en proportion :

Années	Yvelines	Dep Yvelines		Autres CT	
2019	1 575 493 €	1 285 400 €	82%	290 093 €	18%
2018	1 631 679 €	1 375 441 €	84%	256 238 €	16%
2017	2 042 186 €	1 793 668 €	88%	248 518 €	12%
2016	2 146 567 €	1 952 914 €	91%	193 653 €	9%
2015	1 611 336 €	1 466 716 €	91%	144 620 €	9%

Toutefois :

- ce sont régulièrement les 5 à 6 mêmes communes qui réalisent leur déclaration ; l'évolution vient essentiellement de la commune de Mantes la Jolie (cf. ci-après)
- près de 90 % des montants déclarés pour les collectivités hors conseil départemental, le sont en lien avec les communes qui ont une équipe dédiée en interne (facilité de suivi). Il faut aussi rappeler que cette déclaration est obligatoire pour obtenir un soutien financier de la DAECT.

Années	Mantes		Guyancourt		CC Pays Houdanais		Conflans St Honorine	Les Mureaux	Jouy en Josas	Limay	Autres communes
2019	176 871 €	61%	74 183 €	26%	13 210 €	5%			7 750 €	8 000 €	10 079 €
2018	154 592 €	60%	78 935 €	31%	3 600 €	1%		10 000 €		3 615 €	5 496 €
2017	163 451 €	66%		0%	30 642 €	12%	23 000 €	10 000 €	9 500 €	5 615 €	6 310 €
2016	114 925 €	59%	68 628 €	35%					9 500 €		600 €
2015	92 420 €	64%	50 100 €	35%					2 100 €		- €

Sur les 5 collectivités identifiées en 2019 (l'atlas de la CNCD ne nous permet pas d'identifier le reliquat de 10 079 € déclaré en 2019), le ratio €/hab est le suivant⁶ :

Années	Dép 78	Mantes la Jolie	Guyancourt	Jouy en Josas	Limay
2019	1 285 400 €	176 871 €	74 183 €	7 750 €	8 000 €
Hab	1 431 808	44 799	28 385	8 257	16 567
€/hab	0,90 €	3,95 €	2,61 €	0,94 €	0,48 €

⁵ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/teledclaration-de-l-aide-publique-au-developpement-apd/>

⁶ Population Officielle 1^{er} jan 2019 (recensement 2016) <https://94.citoyens.com/2019/population-2019-dans-les-yvelines-par-ville,07-01-2019.html>

1.3.3 Territoires d'engagement

Sur l'Atlas de la coopération décentralisée proposé depuis 2009 par la CNC⁷, nous avons identifié, pour les collectivités du département des Yvelines :

- 190 relations engagées par :
 - o 85 communes françaises (les intercommunalités seront étudiées dans une autre partie) ;
 - o avec 185 collectivités partenaires de 33 pays différents.

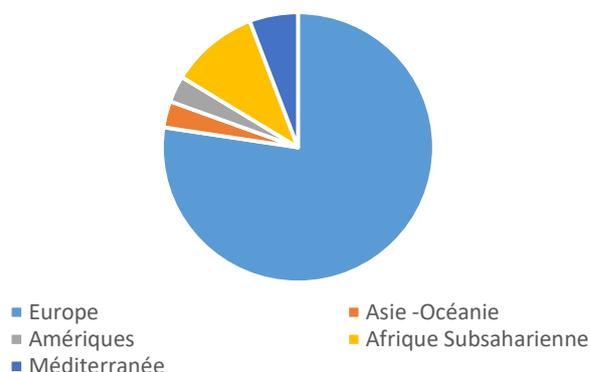
EUROPE	Nb Accords	ASIE / OCEANIE	Nb Accords	AFRIQUE SUBSAHARIENNE	Nb Accords
Allemagne	65	Australie	1	Bénin	1
Autriche	4	Cambodge	1	Burkina Faso	1
Belgique	3	Chine	3	Mali	6
Espagne	7	Japon	1	Mauritanie	1
Grèce	2	Total	6	Niger	4
Irlande	1			Sénégal	6
Israël	1			Togo	1
Italie	9	AMERIQUES	Nb Accords	Total	20
Pays-Bas	2	Canada	2		
Pologne	5	Etats-Unis d'Amérique	4	MEDITERRANEE	Nb Accords
Portugal	6	Total	6	Liban	1
République tchèque	1			Territoires palestiniens	3
Roumanie	2			Egypte	1
Royaume-Uni	38			Maroc	6
Russie	1			Total	11
Total	147				

Un traitement par zone géographique indique la répartition suivante :

Europe	147
Asie -Océanie	6
Amériques	6
Afrique Subsaharienne.	20
Méditerranée	11

L'Europe est très majoritaire (77% des accords recensés).

répartition continentale



⁷ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/atlas-francais-de-la-cooperation-decentralisee/>

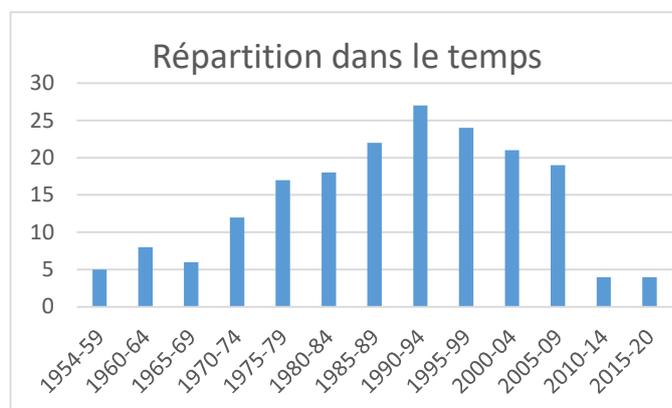
1.3.4 Périodes d'engagement

Dans le cadre de l'Atlas de la CNCD, les débuts de la relation ou du projet sont indiqués.

A partir des périodes d'engagement recueillies par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : la répartition des signatures d'engagement se décline en trois périodes :

- les précurseurs : avant 1975 ;
- la période faste : 1975 à 2009 ;
- la crise : depuis 2010.

1954-59	5	1990-94	27
1960-64	8	1995-99	24
1965-69	6	2000-04	21
1970-74	12	2005-09	19
1975-79	17	2010-14	4
1980-84	18	2015-20	4
1985-89	22		



Depuis 10 ans, peu de nouveaux accords ont été déclarés à la CNCD et inscrits au sein de l'Atlas de la Coopération décentralisée. Nous avons identifié seulement 8 inscriptions :

- pour 1 avec l'Europe (Roumanie)
- pour 3 avec la Méditerranée (Maroc et Territoires Palestiniens)
- pour 4 avec l'Afrique Subsaharienne (Sénégal uniquement)

Ces 8 accords ont été signés par 5 collectivités (4 accords sont issus de la ville de Mantes-la-Jolie).

Toutefois, par notre enquête (voir paragraphes suivants) nous avons identifié plusieurs autres accords (pour certains passés ces 10 dernières années) qui n'ont pas été déclarés à la CNCD :

- Élancourt pour l'Allemagne (2014) et Malte (2012) mais aussi la Belgique
- Noisy-le-Roi et Bailly pour le Liban
- Croissy pour l'Italie
- Jouy-en-Josas avec le Cameroun en 2013 ou le Liban en 2016
- Saint Germain en Laye avec une seconde ville en Allemagne
- Montigny le Bretonneux avec l'Italie
- Saint-Cyr-l'Ecole avec l'Allemagne
- Le Vésinet avec l'Espagne
- Jouars-Pontchartrain avec l'Espagne
- Bailly avec l'Espagne et les USA
- Plaisir avec le Portugal
- Rambouillet avec le Portugal
- Marly -le-Roi avec le Portugal
- Meulan-en-Yvelines avec le Portugal
- Montigny le Bretonneux avec la Roumanie
- Triel sur Seine avec l'Angleterre
- Houdan avec le Sénégal
- Richebourg avec le Sénégal
- Maurepas avec la Palestine

Remarque : Ces accords identifiés dans l'étude, notamment sur l'Europe, changent peu les proportions. Il y a une diminution dans la création de liens. Cela peut s'expliquer par le fait que la culture du jumelage renvoie à des liens pensés comme intangibles (et donc un refus de nouvelles relations) et par une faible connaissance des possibilités de programmes limités dans le temps.

2 Bilan des engagements actuels

2.1 L'engagement des communes

Notre étude a permis de confirmer l'engagement :

- de 79 communes (6 de moins que l'Atlas) ;
- dans 180 accords (listes détaillées par pays en annexe) avec 175 communes étrangères.

2.1.1 Les communes engagées

79 communes yvelinoises ont confirmé au moins un partenariat signé⁸.

- Sur 42 villes de plus de 10 000 habitants, seules 3 n'ont pas de convention avec une ville étrangère : Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy, Chatou.
- Des communes de moins de 1 000 habitants portent des coopérations mais cela reste lié à des situations très particulières :
 - o Andelu (456 habitants) au Burkina Faso
 - *Jean-Pierre THEVENON, le 1er Adjoint, a participé à la création de l'Office des Eaux et de l'Assainissement du Burkina Faso de 1979 à 1984. Ce dernier, ex-VEOLIA est, de plus, membre de l'ONG de développement Hydraulique Sans Frontières. Il apporte son expertise de gestion de service d'eau à la commune de Kaya au Burkina Faso. Cet apport se fait aussi en partenariat avec la ville de Châtellerauld, jumelée avec Kaya depuis 40 ans*
 - o Il convient de mentionner l'existence des jumelages communs de Noisy-le-Roi et Bailly avec trois mêmes communes dont une au Liban.

A noter, des expériences de mutualisation (qui expliquent l'écart entre le nombre d'accords et le nombre de villes étrangères) :

- 2 communes allemandes, sont jumelées respectivement avec 4 et 3 communes yvelinoises, Rösrath avec Chavenay, Crespières, Feucherolles et Saint-Nom-la-Bretèche et Fronhausen avec Clairefontaine-en-Yvelines, La Celle-les-Bordes et Sonchamp,
- tandis que 2 communes britanniques sont jumelées avec 2 communes yvelinoises, Newmarket avec Maisons-Laffitte et Le Mesnil-le-Roi et Carnoustie avec Maule et Aulnay-sur-Mauldre.⁹

Par ailleurs, on notera aussi un « jumelage triangulaire » entre Viroflay, Hassloch en Allemagne et Kolokani au Mali.

2.1.2 Les zones de relations

Ces 79 communes des Yvelines ont tissé des liens avec 175 communes étrangères dans 30 pays du monde (dont 15 européens).

	Villes françaises	Nb Villes étrangères identifiées
Allemagne	60	55
Autriche	3	3
Belgique	4	4
Espagne	10	10
Grèce	2	2
Italie	10	10
Lituanie	1	1

	Villes françaises	Nb Villes étrangères identifiées
Australie	1	1
Canada	1	1
Etats-Unis d'Amérique	6	5
Chine	1	1

⁸ Soit par questionnaire courriel, soit par téléphone, soit par consultation du site Web de la commune

⁹ voir Page Wikipédia

https://fr.wikipedia.org/wiki/Jumelages_entre_communes_yvelinoises_et_%C3%A9trang%C3%A8res#cite_note-1

Malte	1	1
Pays-Bas	1	1
Pologne	5	5
Portugal	10	11
République tchèque	1	1
Roumanie	3	3
Royaume-Uni	36	35
Russie	1	1

	Villes françaises	Nb Villes étrangères identifiées
Bénin	1	1
Burkina Faso	1	1
Cameroun	1	1
Mali	4	4
Mauritanie	1	1
Niger	1	1
Sénégal	4	5

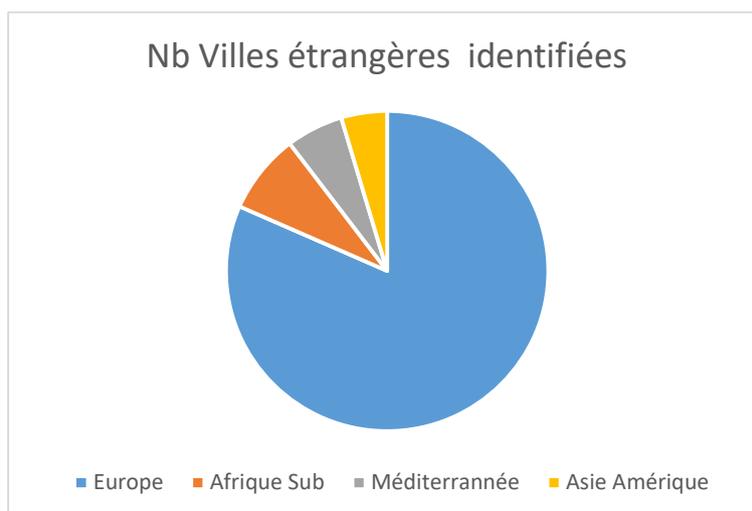
	Villes françaises	Nb Villes étrangères identifiées
Israël	1	1
Liban	3	2
Maroc	2	4
Territoires palestiniens	3	3

La répartition de ces accords est la suivante :

	Villes françaises	Nb Villes étrangères identifiées		Nb Pays
Europe	147	143	82%	15
Afrique Sub	13	14	8%	7
Méditerranée	9	10	6%	4
Asie Amérique	9	8	5%	4

175

30



2.1.3 Mise à jour de l'Atlas de la CNCD

Par méthode comparative, nous avons identifié les écarts suivants avec l'Atlas de la CNCD :

	Relations non recensées	Relations abandonnées
Europe	14	8
Afrique Sub	3	6
Méditerranée	4	4
Asie Amérique	2	1
	23	19

Il convient donc de relever un différentiel correspondant à 21,6% des conventions de coopération recensées¹⁰.

2.1.4 Étude des évolutions

L'un des points à relever est la clôture ou l'absence de confirmation relative à 6 coopérations sur le territoire en Afrique subsaharienne et de 4 sur la zone Méditerranée.

Les 3 relations identifiées (non répertoriées par l'Atlas) en Afrique sont le fruit de villes liées à YCID : Jouy-en-Josas, Houdan, Richebourg.

Les relations « abandonnées » (toujours avec l'Afrique) sont souvent symptomatiques d'un revirement politique. Des liens ont été tissés grâce à l'engagement des associations mais la municipalité qui, un temps, a accepté de prendre à son compte cette coopération, change de position et laisse l'association autonome dans sa coopération :

- c'est le cas de l'engagement de Conflans-Sainte-Honorine au Niger, animée par l'association AJCT (Association Jitoua Conflans Tessaoua) ;
- de même concernant l'engagement de Rosny/Seine au Togo. Les relations ont pris fin en 2010 et l'association Solidarité Humaine Ile-de-France a été dissoute ensuite ;
- concernant Élancourt, le lien avec Bamako était essentiellement assuré par une association ayant organisé un chantier-jeunes ;
- idem pour Houilles dont la relation affichée avec le Bénin et le Sénégal n'était pas formalisée au-delà des chantiers jeunes en 2014 et 2016 ;
- sur le cas précis de Maurepas, la situation est particulière : mention est faite de la coopération avec Mopti sur le site internet de la ville. Il nous a toutefois été affirmé lors d'un entretien téléphonique que « la coopération avec le Mali n'est plus d'actualité ». L'association Action Mopti poursuit ses actions au Mali.

Cette évolution d'anciennes coopérations avec l'Afrique abandonnées par les collectivités renvoie directement à des techniques de montage basées sur une pratique associative et s'appuyant sur quelques individus. Ces pratiques semblent effectivement dénuées d'ancrage dans le projet municipal et ne justifient pas d'une spécificité « collectivité publique ». Ainsi, les difficultés financières et les nécessaires recentrages sur les « besoins locaux », impliquent que ces coopérations soient abandonnées et qu'elles redeviennent « associatives ».

¹⁰ Aucune commune n'a évoqué des « coopération en sommeil » notamment suite à la situation sécuritaire au Mali, Niger ou Burkina Faso.

3 Autres activités vers l'international

Par l'intermédiaire d'un cours questionnaire, nous avons sollicité une information sur le soutien des communes aux acteurs de leur territoire agissant à l'international et plus globalement sur des « actions internationales » des collectivités.

Nous avons obtenu 56 réponses (soit un taux de 21,6% de retour) dont 21 retours sur 41 villes de plus de 10 000 habitants soit 51%.

3.1 Soutien à des acteurs locaux

Une première question portait sur les soutiens aux associations : « Votre commune soutient-elle (subventions, ...) des associations agissant à l'international ? Si oui, lesquelles ? »

Sur les 56 réponses :

- 16 villes déclarent soutenir par subvention des associations engagées sur l'Afrique¹¹ :
 - o on notera notamment les associations Kassoumaï78 ou Kounda78 qui sont citées par 2 voire 3 communes,
 - o Mantes-la-Jolie, Les Mureaux ou Trappes qui ont un appel à projets spécifique pour les ASI ou une orientation spécifique,
 - o Vernouillet, Rambouillet (Mali) qui listent plus de 5 associations soutenues ;
- 8 villes renvoient uniquement à une aide au comité de jumelages local.

Plusieurs communes indiquent simplement un prêt de salles ou Saint-Cyr-l'Ecole qui appuie DIMPA Congo Brazza sur les contacts : « pas de subvention mais une aide à aller en chercher dans le secteur privé ».

Seule une commune mentionne une aide à ACTED pour le Liban (Voisins-le-Bretonneux) en 2020 (subvention de 1000€ et adhésion à l'association des élus pour le Liban)¹².

3.2 Actions locales

Au-delà de l'engagement international de ville à ville ou par la subvention, nous avons questionné les communes sur d'autres modalités d'action : « Votre commune a-t-elle des activités à l'international – hors liens de ville à ville - (mobilités, liens avec des expatriés/alumni, ...)?

a. si oui : lesquelles ? dans quels domaines/secteurs ?

b. si non : pourquoi ? »

Seules 5 communes nous ont répondu oui et ont cité une mobilisation sur les échanges scolaires ou la mobilité étudiante.

Pour celles qui ont exposé une absence d'engagement, on retiendra les retours suivants :

- « Cette perspective n'a pas été étudiée » ;
- « Pas de besoin pour la collectivité » ;
- « Les choses ne se sont pas présentées » ;
- « Nous n'avons ni les moyens humains ni financiers pour développer des projets à l'international » ;
- « Moyens financiers et matériels non adaptés à la strate de la commune » ;
- « Nous sommes une petite commune avec peu de moyens et de ressources, nous n'avons pas de collèges ou de lycées sur la commune qui auraient permis ou nécessité un partenariat à l'international dans le cadre de programme d'échanges scolaires. A titre d'exemple, en tant que collectivité et premier employeur de la commune, je ne vois pas quel métier et quel personnel serait susceptible d'être concerné par la mobilité internationale »
- « Trop petite commune pour ce genre d'action et peu d'expat ou d'émigrés dans le village » ;

¹¹ Voir Liste en annexe

¹² Voir délibération sur le site internet de la Mairie

- « Nous sommes une petite commune rurale, certes les agriculteurs vendent leur récolte sur des marchés boursiers agricoles, et un vétérinaire installé sur la commune a des clients à l'international, mais l'administration communale n'est pas impliquée dans des échanges internationaux. Sauf pour les affaires d'état civil » ;
- « Nous sommes une petite commune ».

Ces retours :

- indiquent d'une part un manque de « culture internationale » sur la possibilité et le champ d'intervention des collectivités à l'international (notamment en termes d'expertise publique locale mobilisable) ;
- d'autre part, réduisent les interventions possibles à des questions financières (« trop petite », « pas de moyens ») ou à des sujets devant avoir un lien direct avec la commune (« migrants ou expatriés »...)
- o Il apparait un manque d'intérêt pour l'échange et l'interaction.

4 Portage municipal

4.1 Les élus

4.1.1 Maire, adjoint ou conseiller municipal

Sur les 42 communes de plus de 10 000 habitants que nous avons sondées, la délégation internationale est répartie de la manière suivante :

Maire	Adjoint	Conseiller municipal	Pas d'élu identifié
3	21	14	4

Pour Mantes-la-Jolie, Houilles et Guyancourt, les retours du questionnaire renvoient directement au Maire pour les questions internationales.

Sinon, ce sont majoritairement des adjoints qui assurent cette délégation. Cette dernière complète généralement d'autres délégations, il s'agit essentiellement de la Culture, de la jeunesse ou de la vie associative.

Seuls 5 élus justifient uniquement de cette délégation :

VERSAILLES	Florence MELLOR - Adjointe aux relations internationale
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	Claire DIZES - Adjointe aux relations internationales
LES MUREAUX	Dieynaba DIOP - 9e Adjointe au Maire Chargée des relations internationales, de la coopération décentralisée, de la francophonie et de l'apprentissage des langues
MANTES-LA-VILLE	Maimouna SOUMARE - chargée de la coopération décentralisée et internationale.
LIMAY	Yaya BA - Maire Adjoint en charge des relations internationales et coopération décentralisée

Pour les conseillers municipaux, sur les 14 personnes identifiées, 8 ont uniquement l'international en délégation :

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Sylvie HABERT-DUPUIS - 1er Adjointe, Marc MILOUTINOVITCH - Conseiller municipal en charge des relations internationales
-----------------------	---

POISSY	Larissa GUILLEMET - Déléguée aux relations internationales, au jumelage et à la coopération décentralisée
TRAPPES-EN-YVELINES	Marc LE FOLGOC - Conseiller municipal en charge du jumelage et de la solidarité internationale
PLAISIR	Dominique JENASTE - Conseillère municipale déléguée aux villes jumelles
RAMBOUILLET	Janine CHRISTIENNE - Conseiller municipal délégué aux jumelages et à la solidarité internationale
MAISONS-LAFFITTE	Marie-Alice BELS - Conseillère Municipale, Déléguée au Jumelage et à la Francophonie, en liaison avec Béatrice Vivien
ACHERES	Véronique ADAME LEBARBE, Conseillère municipale en charge du Jumelage
VERNOUILLET	Patrick SAGET – Conseiller municipal chargé des jumelages

4.1.2 Hommes ou femmes

Sur les 35 adjoints et conseillers identifiés, 23 sont des femmes (soit 66%).

4.1.3 Jumelage ou relations internationales

La formulation des délégations permet de mieux cerner les champs d'intervention appréhendés par les municipalités :

- Jumelage	24
- Relations internationales / extérieures	7
- Coopération décentralisée	4
- Solidarité internationale	2
- Francophonie	2
- Europe	2
- Pas de mention	1

Le terme de coopération décentralisée est peu utilisé (voir étude nationale Agence Monde Commun)¹³ :

« La dynamique des jumelages a été portée par des maires et élus locaux très engagés dans la promotion d'une vision européenne, complémentaire de celle de l'État français. La présence, encore aujourd'hui de nombreuses délégations aux jumelages dans les municipalités montre la force de l'idée et son ancrage pour les élus et citoyens. À la veille du trentième anniversaire de la loi de 1992 sur « la coopération décentralisée », l'engagement « solidaire » qui a été conçu très majoritairement comme un simple transfert « du Nord au Sud » de moyens financiers (même qualifiés d'innovants), perd de sa pertinence et quitte peu à peu la scène locale. La Commune (administration, gouvernance, budget) a été construite pour la gestion du commun local et non pour remplacer par l'impôt la collecte financière décroissante des ONG. Non pas qu'il faille abandonner toute relation avec des collectivités « du Sud » mais c'est le paradigme de collaboration qu'il faut désormais modifier pour plus de réciprocité. Dans cette étude, une réflexion sur les liens avec l'international apparaît présente dans une large moitié des collectivités de plus de 20 000 habitants : mais nombreuses sont encore les communes à ne pas se saisir de ce domaine. »

¹³ <http://www.monde-commun.org/wp-content/uploads/2020/11/AMC-synthese-Delegations-20000-HD.pdf>

4.2 Agents Territoriaux Vs Comités de jumelage

4.2.1 Peu d'agents dédiés

A la question « *Pouvez-vous nous indiquer un contact administratif en charge de ces questions (service, nom et courriel) ?* »

- 14 villes nous répondent « *Aucun* » ou renvoient vers un comité de jumelage :
 - o pour 4 villes au moins, ce sont les élus en direct, de manière autonome,
 - o ainsi Saint-Cyr-l'Ecole répond « *Aucun, tout repose sur le comité de jumelage et la bonne volonté de certains élus* » ;
- 10 villes renvoient vers le Cabinet du Maire (8) ou le Secrétariat de la Marie (2) :
 - o « *Il n'y a personne spécifiquement, les relations internationales sont en lien avec le cabinet du Maire, la culture et la communication* » ;
- 5 renvoient vers le service Communication ou Événementiel ;
- 2 renvoient vers le service Culture.

Nous avons identifié très peu d'agents territoriaux spécifiquement en charge de ces questions au sein des administrations locales. Seules 4 communes ont un agent ou un service :

- Mantes-la-Jolie :
 - o Nadège RACAGEL, Service Relations Internationales
- Montigny-le-Bretonneux :
 - o Pierre KARA, Coordinateur de l'Événementiel et des Relations Internationales
- Guyancourt :
 - o Lauriane BARD, Responsable du Service Vie Associative et Relations Internationales
- Limay :
 - o Rachid TERZI, Directeur sport, vie associative et coopération décentralisée

2 municipalités (Mantes-la-Ville et Trappes) nous ont indiqué être en cours de recrutement ou de structuration.

4.2.2 Le comité de jumelage, acteur central pour l'animation

Dans la plupart des autres communes, le Cabinet du Maire garde une attention particulière sur l'action en question mais il semble y avoir une forte voire quasi-totale délégation à un comité de jumelage.

Toutes les villes qui ont des jumelages, notamment européens, renvoient sur leur page Web vers un comité de jumelage ou une association d'amitiés.

Dans quelques communes, l'international est un élément géré par le service culture ou événementiel s'appuyant néanmoins systématiquement sur un comité de jumelage.

5 Communication / Information

5.1 Communication sur les sites Web

Les jumelages sont un élément d'identité des communes.

Nous avons identifié une page web spécifique pour la quasi-totalité des villes ayant un jumelage ou une coopération :

- dans plus d'1 cas sur 2, cette page est dans la rubrique « MA VILLE » ou « MA MAIRIE »
- parfois il n'y a qu'une simple mention du comité de jumelage avec un lien vers un site spécifique.

« À l'heure où le Brexit menace de fermer les frontières, où des poussées populistes se font sentir partout en Europe, où l'économie gouverne les échanges, le jumelage communal, toujours fièrement signalé à l'entrée des bourgs et des villages par un panneau déclinant le nom des « jumelles », revendique haut et fort des valeurs comme la paix, la démocratie, l'ouverture sur l'autre, la convivialité. »¹⁴

5.2 Information sur Internet

5.2.1 Wikipédia

A noter, l'existence d'une page sur les « jumelages des Yvelines » sur Wikipédia (lien :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Jumelages_entre_communes_yvelinoises_et_%C3%A9trang%C3%A8res#cite_note-1).

Jumelages entre communes yvelinoises et étrangères

En 2009, on compte 152 jumelages entre des communes yvelinoises et des communes étrangères.

Ces accords impliquent 77 communes yvelinoises et 147 communes étrangères¹.

Les communes étrangères appartiennent à 21 pays différents, principalement d'Europe (entre parenthèses, nombres de jumelages) : Allemagne (64), Royaume-Uni (36), Italie : 8), Espagne, Portugal (7), Pologne (5), États-Unis (4), Autriche, Belgique (3), Grèce, Mali, Roumanie (2), Canada, Irlande, Israël, Maroc, Niger, Pays-Bas, République tchèque, Sénégal, Suisse (1).



Cette page date de 2009 et reprend essentiellement des données de l'annuaire de l'AFCCRE.

L'usage de Wikipédia par les étudiants et notamment les collégiens est force d'incitation : YCID est ainsi encouragé à mettre à jour cette page.

5.2.2 Autres mentions

Quelques articles de journaux mentionnent ce sujet. Notamment celui publié dans l'Actu 78 en 2014 : https://actu.fr/ile-de-france/versailles_78646/notre-dossier-les-jumelages-entre-tradition-et-exotisme_12477377.html.

Ou plus récemment dans le journal Les Échos en 2019 : « Les jumelages, une aubaine pour les villes », <https://www.lesechos.fr/weekend/business-story/les-jumelages-une-aubaine-pour-les-villes-1212037>.

5.3 L'Atlas de la CNCD

La mise à jour des relations, des projets et la déclaration de l'APD est très peu réalisée par les communes des Yvelines :

- près de 20% des données sont erronées sur l'Atlas (cf. paragraphe infra) ;
- seules 5 à 6 communes ont réalisé une déclaration d'APD (alors même que près d'une vingtaine déclare une subvention à une ou plusieurs ASI).
- 2 intercommunalités (avec 7 coopérations déclarées) n'existent plus.

¹⁴ Journal « Les Échos en 2019 : « Les jumelages, une aubaine pour les villes », <https://www.lesechos.fr/weekend/business-story/les-jumelages-une-aubaine-pour-les-villes-1212037>.

6 Les intercommunalités à fiscalité propre

Au 1^{er} janvier 2018, le département des Yvelines compte 10 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont le siège est dans le département (1 Communauté urbaine, 4 Communautés d'agglomération et 5 Communautés de communes), dont 3 sont interdépartementaux.

Communauté urbaine :

- Grand Paris Seine et Oise

Communauté d'agglomération

- CA Saint Germain Boucles de Seine
- CA Versailles Grand Parc
- CA de Saint Quentin en Yvelines
- CA Rambouillet Territoires

Communauté de communes

- CC Cœur d'Yvelines
- CC du Pays Houdanais
- CC de la Haute Vallée de Chevreuse
- CC Les Portes de l'Île de France
- CC Gally Mauldre

Le tout regroupe 258 des 259 communes du département. La dernière commune est rattachée à une intercommunalité dont le siège est hors Yvelines : la commune de Maurecourt¹⁵ (4422 hab.) est incluse dans la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, située dans le Val-d'Oise.

3 des intercommunalités des Yvelines sont interdépartementales :

- La Communauté de communes du Pays Houdanais regroupe quatre communes d'Eure-et-Loir : Boutigny-Prouais, Goussainville, Havelu et Saint-Lubin-de-la-Haye ;
- La Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc regroupe une commune de l'Essonne : Bièvres ;
- La Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine regroupe une commune du Val-d'Oise : Bezons.

6.1 Peu d'intervention à l'international

L'ensemble des EPCI ont été contactés par téléphone puis parfois par courriel.

Seules des informations liées à une activité à l'international ont pu être récoltées auprès de :

- la CA Saint Quentin en Yvelines,
- la CC Pays Houdanais,
- et via internet, la CU GPSEO.

Pour les autres EPCI :

- soit nous n'avons eu aucun retour ni pu identifier de contact (ce qui indique une très faible possibilité d'intervention à l'international) ;
- soit nous avons reçu clairement l'information comme quoi il n'y avait aucune activité liée à l'international :
 - o pour la CA Rambouillet Territoires : la dernière action liée à l'international aurait été un soutien pour la reconstruction en Asie du Sud Est en 2008-2009.... aujourd'hui : « on se concentre sur le territoire national » ;
 - o pour la Communauté de communes Cœur d'Yvelines : « on n'a pas de coopération- et on ne fait pas d'international » ;

¹⁵ La commune de Maurecourt a un unique jumelage avec une commune du Royaume Uni

- pour la Communauté de communes des Portes de l'Ile-de-France : « non pas du tout – rien de tout cela » ;
- pour la Communauté de communes Gally – Mauldre : « pas d'action ».

Et les questions internationales sont très rarement abordées dans la communication sur Internet : en cherchant la présence des termes « *international* » « *coopération* » ou « *Afrique* » sur les sites web des collectivités cela renvoie à de rares fois vers des informations concernant des acteurs locaux (personnages, associations, ...) ou à des actions culturelles :

- on peut retrouver le terme « *international* » mentionné entre 10 et 25 fois sur les sites des Communautés d'agglomération mais essentiellement sur des actualités ou des portraits d'acteurs locaux ;
 - par exemple sur le site de la CA Rambouillet Territoires :
 - « *International* » : 10 occurrences ;
 - des portraits de personnalités locales au parcours international (4) ;
 - quelques actualités culturelles ;
 - « coopération décentralisée » : 0 occurrence ;
 - « Afrique » : 1 occurrence (portrait d'un joueur de guitare qui a séjourné dans différents pays¹⁶).
- les termes « Afrique » ou « international » n'apparaissent pas du tout (ou exceptionnellement) sur les sites des communautés de communes.

Enfin, sur les 4 communautés d'agglomération, aucun élu n'a officiellement de délégation à l'international :

- CA Saint Germain Boucles de Seine : pas d'élu à l'international ;
- CA Versailles Grand Parc : pas d'élu à l'international ;
- CA de Saint Quentin en Yvelines : pas d'élus à l'international ;
- CA Rambouillet Territoires : pas d'élus à l'international.

6.2 Les EPCI actifs

6.2.1 Le cas particulier de GPSEO – Grand Paris Seine et Oise

GPS&O est la communauté urbaine du département des Yvelines.¹⁷

Sur 73 communes composant la communauté urbaine, 17 villes ont répondu à notre questionnaire.

Nous avons identifié parmi ces 73 communes :

- 15 communes qui ont au moins un accord international
- 3 ont une attention particulière à l'Aide au développement :
 - Mantes-la-Jolie au Sénégal et Rabat
 - Limay en Palestine
 - en recherche : les Mureaux

En consultant le site de la communauté urbaine <https://gpseo.fr/>, nous n'avons identifié que deux informations liées à l'international :

¹⁶ <https://www.rt78.fr/agenda/emmanuel-rossfelder> « devant le public auquel il fait découvrir toutes les possibilités de la guitare depuis plus de 25 ans sur les plus grandes scènes françaises et européennes, mais également au Japon, en Corée, au Brésil, en Argentine, en Afrique, aux USA.. » : On remarquera d'ailleurs la mention de pays sauf pour l'Afrique !

¹⁷ remarque : attention sur le Web à ne pas confondre avec GPSA – Grand Paris Seine Ouest qui est une EPT du Grand Paris et qui a un VP Relations internationales et Coopération décentralisée en la personne d'André Santini – Maire d'Issy les Moulineaux

- François Garay (Maire Les Mureaux) est, au sein du bureau communautaire, 8e Vice-président délégué aux fonds européens et aux relations internationales ;
- une seule délibération avec le terme « international » en 2020 lors du bureau communautaire du 17 juillet 2020¹⁸ pour nommer un représentant au conseil d'administration d'YCID
 - Khattari EL HAIMER – Titulaire (1^{er} adjoint de Mantes la Jolie)
 - Jean Michel VOYER – Suppléant (Maire d'Hargeville).

Toutefois, malgré nos appels et messages Web, nous n'avons eu aucun contact pertinent.

6.2.2 Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Nous avons reçu 5 réponses à notre questionnaire sur 12 communes. Et nos recherches ont permis d'identifier des élus au jumelage identifiés dans 10 communes mais seules 2 communes interviennent dans l'aide au développement :

- Guyancourt au Bénin ;
- Trappes-en-Yvelines au Sénégal.

Pour la CA Saint-Quentin-en-Yvelines, la coopération (qui se concentrait sur un soutien financier aux ASI) a été arrêtée en 2018¹⁹, suite à une décision politique de se recentrer sur les compétences de l'agglomération.

Nos recherches sur le site Web <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/fr> confirment ce point :

- aucune élu n'a de délégation mentionnant l'international ;
- si les termes « international » (78 occurrences), « Afrique » (56 occurrences) ou « coopération²⁰ » (54 occurrences) sont présents sur le site Web, c'est essentiellement en référence aux associations de l'annuaire, et à des actualités (14) économiques ou universitaires mais aucunement liés aux activités de la CA SQY.

Aujourd'hui, le service « vie associative » aide les associations dans les démarches de création et de montage de dossier. Dans ce cadre, la CA Saint-Quentin-en-Yvelines renvoie sur le GIP YCID si les pays d'intervention des associations reçues correspondent aux dispositifs d'YCID.

- contacts :
 - directrice : Anne.charlin@sqy.fr
 - chargée de mission : Mme Corine Auribault (ancienne chargée de la coopération décentralisée) corinne.auribault@sqy.fr
 - responsable du Guichet unique / portail associatif : pascal.borie@sqy.fr

6.2.3 La CC du Pays Houdanais

Nous avons reçu 6 réponses au questionnaire sur 32 communes

- 3 villes sur le Sénégal ; Boisset, Houdan et Richebourg
- et 2 autres villes soutiennent Kassoumaï78

La CC n'a pas de délégation ou de commission liées à l'international mais est active. La CC intervient au côté des communes engagées de son territoire sur la commune de Suelle (située en Casamance, au sud-ouest du Sénégal) en lien avec l'association Kassoumaï 78.

¹⁸ CC_2020-07-17_78-ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC YVELINES COOPERATION INTERNATIONALE ET DEVELOPPEMENT (YCID) : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

¹⁹ En 2017 quatre actions avaient été financées dont Action Mopti et Guyancourt...

²⁰ L'expression des mots « coopération décentralisée » n'est pas prise en charge par le moteur de recherche du site

Une page dédiée à la « coopération décentralisée » dans la rubrique « découverte de la CCPH » explique largement cet engagement (<https://www.cc-payshoudanais.fr/fr/decouvrir-la-ccph/cooperation-decentralisee.html>).

- *Sur la période 2017-2020, la CCPH finance un important projet de construction de 2 centrales photovoltaïques qui permettront d'alimenter en électricité 3 villages situés au nord de Suelle.*
- *Kassoumaï 78 est une association loi 1901 qui a pour but de sensibiliser les habitants du Pays houdanais aux problèmes des pays en voie de développement afin de mobiliser les ressources pour la réalisation de projets d'entraide et de jumelage avec des villages de la commune de Suelle en Casamance (Sénégal).*

6.3 Autres données de l'Atlas CNCD

Au sein de l'Atlas de la Coopération décentralisée deux anciennes intercommunalités sont mentionnées :

- la CA Mantes en Yvelines est mentionnée comme ayant des liens avec des collectivités du Portugal, du Royaume-Uni et d'Allemagne
 - o Cette Communauté d'Agglomération est dissoute le 31 décembre 2015, compte tenu de la création de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise le 1^{er} janvier 2016 ;
 - o les relations mentionnées dans l'Atlas sont en fait 3 jumelages de Mantes la Jolie.
- la CC Seine Mauldre est mentionnée comme ayant des liens avec l'Allemagne, le Royaume Uni, la Pologne et le Portugal (Jumelages)
 - o Cette Communauté de Communes est dissoute le 31 décembre 2015, compte tenu de la création de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise le 1^{er} janvier 2016 ;
 - o les liens étaient en fait les liens de coopération de la mairie d'Aubergenville, chef-lieu de la CC Seine Mauldre.

Ces données sont donc à faire retirer.

7 Conclusion et perspectives

7.1 Un champ en devenir pour certaines communes

Nous rappelons que cette étude est réalisée en début de mandat soit 6 à 8 mois après les élections municipales de 2020 et en pleine période de COVID 19 : ainsi la réflexion sur les engagements internationaux n'est parfois pas encore aboutie, notamment pour les délégations d'élus.

Certaines villes indiquent toutefois un intérêt :

- Sartrouville note sur son site Web « être en recherche d'un autre jumelage »
- la ville de Mantes la Ville nous a fait part d'un souhait de penser une politique innovante (et sollicite un soutien) ;
- la ville de Trappes a mentionné dans la réponse « A venir ».

Mais globalement, les revirements ces dernières années (retrait d'un soutien à des « ASI ») ou la tension actuelle liée à la situation sanitaire et économique, aboutissent à une faible mobilisation des communes sur ce champ. Au-delà de la « tradition des jumelages » ou de coopérations très ancrées au sein de la commune, les ouvertures restent limitées.

Toutefois hors des coopérations directes, on recense près d'une vingtaine de communes engagées dans un soutien à des associations de solidarité internationale. La conscience de l'engagement local des habitants est une source de mobilisation des élus locaux.

7.2 La jeunesse : passerelle entre Europe et Afrique ?

A la lecture des pages Web concernant les jumelages et l'activité des comités mais aussi par quelques réponses de villes, on peut identifier une attention des élus et des conseils municipaux à l'ouverture des jeunes à l'Europe et au monde :

- Houilles cite deux projets au Bénin et Sénégal (2016)
 - o <https://www.yvelines-infos.fr/des-jeunes-de-houilles-a-goree/>
- Montigny-le-Bretonneux :
 - o « Il y a eu une participation à différents programme européens. Volonté aujourd'hui de développer un programme en faveur de la mobilité des étudiants »
- Le Chesnay-Rocquencourt :
 - o « Jumelages scolaires »
- Mantes-la-Ville :
 - o « Nous avons la volonté de développer de nouvelles activités. En s'appuyant sur des associations pour participer à des chantiers solidaires et humanitaires / En encourageant le service volontaire à l'étranger ».

Une démarche spécifique pour proposer une « mutualisation » des offres permettant aux jeunes des Yvelines d'accéder à une bourse des mobilités pourrait mobiliser de nouvelles communes mais aussi, par les associations de solidarité internationale, ouvrir au-delà de l'Europe, l'offre d'opportunités faite aux jeunes. Les acteurs communaux, ayant une proximité plus importante avec les jeunes, permettraient à YCID d'avoir un relai augmenté vers la population jeune.

7.3 RI et vie associative

Si les collectivités sont peu impliquées dans des activités internationales en Yvelines, il ressort de cette étude trois points potentiellement intéressants pour YCID, au regard des soutiens publics à l'engagement associatif et citoyen des populations :

- toute action européenne ou internationale est, pour la quasi-totalité des communes engagées, menée en lien avec une association ou un comité de jumelage ou à l'origine d'un engagement citoyen ;
- plusieurs des agents en charge des activités à l'international ont aussi en charge la vie associative (et pour Saint Quentin en Yvelines, le soutien à la vie associative est aussi très attentif aux associations de solidarité internationale) ;
- s'il y a peu d'agents, il existe de nombreux élus en charge soit des jumelages, soit de l'action internationale.

Ainsi, YCID peut sans doute renforcer sa position de soutien départemental agissant en appui aux acteurs du territoire, en lien avec les municipalités qui sont souvent plus proches du tissu associatif local que le Département.

* * * * *

1 Annexes

1.1 Liste des pays recensés par la CNCD

Pays	
Allemagne	Japon
Australie	Liban
Autriche	Madagascar
Belgique	Mali
Bénin	Maroc
Burkina Faso	Mauritanie
Cambodge	Niger
Canada	Pays-Bas
Chine	Pologne
Congo, Rép.	Portugal
Égypte	République tchèque
Espagne	Roumanie
Etats-Unis d'Amérique	Royaume-Uni
Grèce	Russie
Irlande	Sénégal
Israël	Territoires palestiniens
Italie	Togo

1.2 Liste des accords par Pays

Légende :

- en rouge : villes étrangères présentes dans l'Atlas de la CNCD mais infirmées par les villes françaises ou coopérations terminées.
- en bleue : coopération mentionnée par les communes mais non référencées par l'Atlas

1.1.1 Allemagne

Communes Yvelines	Allemagne
VERSAILLES	Postdam
SARTROUVILLE	Waldkraiburg
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Aschaffenburg <i>Schwelm</i>
MANTES-LA-JOLIE	Schleswig
POISSY	Pirmasens
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Hanau-Grossauheim
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	Kierspe
LES MUREAUX	Idar-Oberstein
HOUILLES	Friedrichsdorf
PLAISIR	Geesthacht
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	Schönaich Heppenheim
GUYANCOURT	Pegnitz
RAMBOUILLET	Kirchheim unter Teck
ELANCOURT	Laubach <i>Gräfenhainichen</i>
MAISONS-LAFFITTE	Remagen
VELIZY-VILLACOUBLAY	Dietzenbach
ACHERES	Grosskrotzenburg
LA CELLE SAINT-CLOUD	Beckum NRW
MANTES-LA-VILLE	<i>Neunkirchen</i>
SAINT-CYR-L'ECOLE	<i>Butzbach</i>
MAUREPAS	HENSTEDT-ULZBURG USEDOM
LES CLAYES-SOUS-BOIS	Röthenbach
MARLY-LE-ROI	Leichlingen
VIROFLAY	Hassloch
LE PECQ	Hennef-sur-Sieg
LE VESINET	Unterhaching
VERNEUIL-SUR-SEINE	Weiterstadt
BOIS-D'ARCY	Mucheln
MONTESSON	Baesweiler
CARRIERES-SUR-SEINE	Grünstadt
FONTENAY-LE-FLEURY	Daaden
ANDRESY	<i>Haren</i>
TRIEL-SUR-SEINE	Seligenstadt
AUBERGENVILLE	<i>Dieburg</i>
VOISINS-LE-BRETONNEUX	Schenefeld
VERNOUILLET	Hainburg

CROISSY-SUR-SEINE	Altenglan
MEULAN-EN-YVELINES	Taufkirchen
JOUY-EN-JOSAS	Meckesheim
LOUVECIENNES	Meersbourg
LE MESNIL-SAINT-DENIS	Hankensbüttel
LE PERRAY-EN-YVELINES	Belheim
LES ESSARTS-LE-ROI	Salem
ROSNY-SUR-SEINE	Lustadt
SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES	Freudenberg-am-Main
BUC	Bad Schwalbach
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Rösrath
HOUDAN	Gross Schneen
ABLIS	Wendelsheim
MONTFORT-L'AMAURY	Nickenich
FEUCHEROLLES	Rösrath
ORGERUS	Untardiessen
GARANCIERES	Scheden
CHAVENAY	Rösrath
SONCHAMP	Fronhausen
CRESPIERES	Rösrath
CERNAY-LA-VILLE	Odenthal
PRUNAY-EN-YVELINES	Kreuth
LA CELLE-LES-BORDES	Fronhausen
CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES	Fronhausen

1.1.2 Australie

Communes	Australie
LE VESINET	Hunter's Hill

Autriche

Communes	Autriche
PLAISIR	Bad Aussee
VILLEPREUX	Fulpmes
VERNOUILLET	Trumau Albendorf

1.1.3 Belgique

Communes	Belgique
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Chimay
RAMBOUILLET	Waterloo
ELANCOURT	Zoersel
BONNIERES-SUR-SEINE	Thy le Chateau

1.1.4 Bénin

Communes	Bénin
GUYANCOURT	Comé

1.1.5 Burkina-Faso

Communes	Burkina Faso
LES LOGES-EN-JOSAS	Bagane
ANDELU	Sanrgo

1.1.6 Cameroun

Communes	Cameroun
JOUY-EN-JOSAS	FOUMBAN

1.1.7 Canada

Communes	Canada
LE VESINET	Outremont
SAINT HILARION	Saint-Hilarion (Québec)

1.1.8 Chine

Communes	Chine
VELIZY-VILLACOUBLAY	Pékin

1.1.9 Espagne

Communes	Espagne
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	San Fernando
RAMBOUILLET	Zafra
LE PECQ	Aranjuez
LE VESINET	Villanueva de la Cañada
VERNEUIL-SUR-SEINE	Aguilar de Frontera
FONTENAY-LE-FLEURY	Crevillent
NOISY-LE-ROI	Godella
MAGNANVILLE	Denia
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Cellia
BAILLY	Godella

1.1.10 États Unis d'Amérique

Communes	Etats-Unis d'Amérique
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Winchester, MA - USA
LE VESINET	Oakwood
CROISSY-SUR-SEINE	Geneva
NOISY-LE-ROI	Albion
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Hammond
BAILLY	Albion

1.1.11 Grèce

Communes	Grèce
SARTROUVILLE	Kallithéa
LOMMOYE	Iria

1.1.12 Irlande

Communes	Irlande
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	Wicklow

1.1.13 Israël

Communes	Israël
MAUREPAS	TIRAT-CARMEL

1.1.14 Italie

Communes	Italie
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	Marostica
LES MUREAUX	Nonantola
TRAPPES-EN-YVELINES	Castiglione Del Lago
ELANCOURT	Cassina de' Pecchi
VIROFLAY	Bracciano
CROISSY-SUR-SEINE	Valle Imagna
LA VERRIERE	Panicale
CHEVREUSE	Giaveno
SAINT-LEGER-EN-YVELINES	Mariliana
POIGNY-LA-FORET	Vito d'Asio

1.1.15 Liban

Communes	Liban
JOUY-EN-JOSAS	Jeïta
NOISY-LE-ROI	Antoura
BAILLY	Antoura

1.1.16 Lituanie

Communes	Lituanie
VELIZY-VILLACOUBLAY	Alytus

1.1.17 Mali

Communes	Mali
ELANCOURT	Bamako commune 3
MAUREPAS	Commune Urbaine de Mopti
MARLY-LE-ROI	Kita
VIROFLAY	Cercle de Kolokani
LA VERRIERE	Diabigué

1.1.18 Malte

Communes	Malte
ELANCOURT	Attard

1.1.19 Maroc

Communes	Maroc
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Témara
MANTES-LA-JOLIE	Municipalité de Rabat Conseil de la Préfecture de Rabat Région Rabat Salé Kenitra
LA CELLE SAINT-CLOUD	Settat
CARRIERES-SOUS-POISSY	Commune urbaine de Khenifra
BUHELAY	Khemisset

1.1.20 Mauritanie

Communes	Mauritanie
PLAISIR	Timbedra

1.1.21 Niger

Communes	Niger
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Tessaoua
ANDRESY	Korgom

1.1.22 Pays Bas

Communes	Pays-Bas
SAINT-CYR-L'ECOLE	Geldrop
ANDRESY	Vlagentwedde

1.1.23 Pologne

Communes	Pologne
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Konstancin,
LES MUREAUX	Sosnowiec
ANDRESY	Miedzyrzecz
AUBERGENVILLE	Belchatow
VOISINS-LE-BRETONNEUX	Lukow

1.1.24 Portugal

Communes	Portugal
SARTROUVILLE	Paços de Ferreira,
MANTES-LA-JOLIE	Maia
HOUILLES	Celorico de Basto
PLAISIR	Baixa Da Banheira Moita
RAMBOUILLET	Torres Novas
ACHERES	Amarante
LES CLAYES-SOUS-BOIS	Ponte da Barca

MARLY-LE-ROI	Viseu
AUBERGENVILLE	Alcobaca
MEULAN-EN-YVELINES	Arraiolos

1.1.25 République Tchèque

Communes	République tchèque
TRAPPES-EN-YVELINES	Koprivnice

1.1.26 Roumanie

Communes	Roumanie
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	Lunca
CROISSY-SUR-SEINE	Viseu de Sus
LOUVECIENNES	Vama

1.1.27 Royaume-Uni

Communes	Royaume-Uni
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Ayr, Ecosse,
MANTES-LA-JOLIE	Hillingdon
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Ramsgate
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	Denton
LES MUREAUX	Margate
HOUILLES	Chesham
PLAISIR	Lowestoft
GUYANCOURT	Linlithgow
RAMBOUILLET	Great Yarmouth
MAISONS-LAFFITTE	Newmarket
VELIZY-VILLACOUBLAY	Harlow
ACHERES	Stonehaven
MANTES-LA-VILLE	<i>Roding Valley</i>
SAINT-CYR-L'ECOLE	<i>Bonnyrigg</i>
MAUREPAS	WATERLOOVILLE
MARLY-LE-ROI	Marlow-on-Thames
LE PECQ	Barnes
LE VESINET	Worcester
MONTESSON	Thame
ANDRESY	<i>Oundle</i>
TRIEL-SUR-SEINE	<i>Leatherhead</i>
AUBERGENVILLE	<i>Horndean</i>
VOISINS-LE-BRETONNEUX	Irvinne
VERNOUILLET	Yarm
MEULAN-EN-YVELINES	Kilsyth
JOUY-EN-JOSAS	Bothwell
LOUVECIENNES	<i>Radlett & Aldenham</i>
LE MESNIL-LE-ROI	Newmarket
MAULE	Carnoustie
CHAMBOURCY	Lutterworth

MAURECOURT	Brundall
JUZIERS	East Hoathlt & Halland
HOUDAN	Pangbourne
ORGERUS	Washingborough Lincolnshire
BENNECOURT	Coldstream
SAINT-LEGER-EN-YVELINES	Turners Hill,

1.1.28 Russie

Communes	Russie
POISSY	Kalouga

1.1.29 Sénégal

Communes	Sénégal
MANTES-LA-JOLIE	Départements de Matam et de Kanel Ville de Guediawaye
LES MUREAUX	Thilogne
TRAPPES-EN-YVELINES	Podor
PLAISIR	Timbedra
HOUDAN	Baïla
RICHEBOURG	Katinong

1.1.30 Territoires palestiniens

Communes	Territoires palestiniens
ACHERES	Beit Ur Al Tahta
MAUREPAS	Beit Sahour
LIMAY	Shu'Fat
LA VERRIERE	Aqabat Jaber

1.1.31 Togo

Communes	Togo
ROSNY-SUR-SEINE	Gbatopé

1.3 Subvention aux Associations de Solidarité Internationale

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Jumelages, Maison de l'Europe des Yvelines et bien d'autres, plus de 25 associations agissent à l'international
MANTES-LA-JOLIE	La ville de Mantes la Jolie subventionne des associations de ressortissants basées à Mantes la Jolie œuvrant principalement pour le Sénégal sans restreindre le périmètre d'intervention aux zones géographiques liées par convention de coopération avec la Ville. Egalement des associations intervenant dans d'autres pays d'Afrique peuvent être financées.
POISSY	AMITIE-FRANCO-ALLEMANDE, KOUNDA 78 SOLIDARITE MALI, ADEB, MOUVEMENT DE LA PAIX
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	AJCT Tessaoua (actions pour le Niger).
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	La ville peut également verser des subventions dans le cadre de projets à portée internationale qui peuvent avoir des retombées pour la ville (ONU, Street Art, ...).
TRAPPES-EN-YVELINES	Subventions aux associations de solidarité internationale Prêt de salles (à titre gratuit) aux associations de solidarité internationale (organisation réunions mensuelles...)
HOUILLES	échanges de jeunes : Ile de Gorée – Dakar – Sénégal (2016) Ouidah Bénin (2013)
RAMBOUILLET	Amitié mères afghanes - Amnesty International - Lion's Club - Rotary - Lumière du Monde - Mali Médicaments - Ordre de Malte - Petites mères (Cameroun) - Un jardin au Mali - Croix rouge UNICEF
MANTES-LA-VILLE	Association Ecoles et Culture qui réalise en plus de ses actions locales, des actions à l'international, dans l'humanitaire. Plusieurs associations souhaitent développer des actions qui ont une portée internationale, nous souhaitons les accompagner.
SAINT-CYR-L'ECOLE	DIMPA Congo Braza (pas de sub mais une aide à aller en chercher dans le secteur privée)
LIMAY	AJPF L'Association pour les jumelages entre camps de réfugiés palestiniens et villes françaises Fratertités (association locale)
VOISINS-LE-BRETONNEUX	Sub Acted pour Beyrouth dans le cadre d'un collectif d'élus d'IdF

VERNOUILLET	<p>AEFU - ACCUEIL D'ENFANTS FRANCE UKRAINE Parrainage des Orphelinats d'Ukraine.</p> <p>ASSOCIATION MAINS TENDUES DE VERNOUILLET Aider les habitants du village TIVAOUANE PEULH KEURMASSAR près de DAKAR au Sénégal par l'aide à la construction d'une école.</p> <p>NDARA Améliorer la situation socio-culturelle de la République Centrafricaine en facilitant l'accès à la culture et aux nouvelles technologies.</p> <p>LES JEUNES POUSSÉS Accompagnement de projets solidaires avec le Sénégal.</p> <p>UNIT'AIDE Venir en aide aux plus défavorisés du monde (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Sénégal, Madagascar, Sri Lanka, ...).</p> <p>UN ENFANT, UN TRESOR ETERNEL Venir en aide aux enfants démunis.</p> <p>ASSOCIATION DE SOLIDARITE MUSOL Aide au développement des hôpitaux au Congo.</p>
LOUVECIENNES	subventions au Comité de Jumelage et l'Association le Regard d'Emile (qui favorise la création de bibliothèques au Sénégal)
HOUDAN	Kassoumai 78, Baïla (précédente aide : aide financière pour l'acquisition et la réparation de matériels agricoles).
GUERVILLE	l'Association AFRIQUE de Guerville par une subvention annuelle et le prêt gratuit de locaux. L'association SOLIDA'ROCK par le prêt gratuit d'une salle polyvalente pour un concert annuel
DAMMARTIN-EN-SERVE	Kassoumai 78
TACOIGNIERES	KASSOUMAI 78
ANDELU	OUI par l'intermédiaire de l'association ACTIONS POUR LE BURKINA FASO d'Andelu / ? Pas de subvention, mais mise à disposition d'une salle communale

* * * * *